



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5801
7 juillet 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 7 JUILLET 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre du Gouvernement israélien, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence l'attention du Conseil de sécurité sur une série d'attaques armées récentes des forces syriennes contre des ressortissants israéliens et contre des activités civiles israéliennes, à proximité de la frontière israélo-syrienne. Ces attaques constituent la violation la plus flagrante de la Convention d'armistice général entre Israël et la Syrie. L'aggravation de la situation à la frontière pose une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Les détails de ces actes d'agression sont les suivants (l'heure indiquée ci-après est, dans chaque cas, l'heure locale) :

Le 2 juillet 1964, à 11 h 55, deux positions militaires fortifiées syriennes, dans le village de Darbashiya, à proximité de la frontière, ont soudain, sans aucun avertissement, déclenché un tir de mitrailleuse contre une voiture d'état-major de la police frontière israélienne qui effectuait une patrouille ordinaire en territoire israélien, à l'est du village de Notera et au nord de la zone démilitarisée centrale. Huit minutes plus tard, des positions fortifiées syriennes, à Tel Hillal, ont ouvert le feu sur une moissonneuse-batteuse qui opérait dans un champ de ce secteur, ainsi qu'en direction d'Ashmora. D'autres positions fortifiées syriennes, à Jalabina, se sont immédiatement associées à la fusillade, qui a ensuite gagné toutes les positions syriennes le long de toute la partie de la frontière comprise entre Darbashiya et Jalabina. Du côté israélien, on a fini par riposter afin de pouvoir dégager les blessés. Les observateurs militaires des Nations Unies ont, à cinq reprises, essayé de fixer une heure pour le cessez-le-feu mais, chaque fois, les positions syriennes ont violé l'arrangement de cessez-le-feu en reprenant le tir. Le tir syrien n'a cessé qu'à 17 h 15.

La fusillade syrienne s'est soldée par trois blessés israéliens - le conducteur de la moissonneuse-batteuse (qui est toujours dans une situation critique), un veilleur et un des colons qui a été blessé alors qu'il cherchait à éteindre les flammes.

En utilisant des balles incendiaires, les Syriens ont mis le feu aux moissons dans les champs et ces incendies n'ont pu être maîtrisés qu'à la fin de la soirée, après avoir causé de graves dommages.

Avant le déclenchement du tir syrien, la voiture patrouilleuse de la police frontière suivait son itinéraire habituel, fort avant en territoire israélien, et la moissonneuse-batteuse effectuait des travaux ordinaires dans un champ israélien qui est régulièrement cultivé depuis des années.

Pendant les jours suivants, une série de nouvelles attaques syriennes ont été déclenchées contre des activités civiles israéliennes dans la zone frontière.

Le 3 juillet, à 12 h 00, les positions syriennes, à Dardara, ont ouvert le feu en direction d'Ashmora. La fusillade a repris à 14 h 00 et s'est poursuivie par intermittence pendant l'après-midi.

Le 4 juillet, de 22 h 30 à 23 h 35, les positions de Jalabina et de Tel Hillal ont tiré en direction d'Ashmora.

Le 5 juillet, à 10 h 20, une rafale de balles incendiaires a été tirée de Khirbet ed-Dikka sur les champs d'Almagor, les mettant en feu. A 17 h 30, trois rafales ont été tirées de Tel Hillal sur des véhicules se trouvant en territoire israélien. De 20 h 35 à 22 h 15, des armes automatiques ont, de Jalabina et de Tel Hillal, tiré par intermittence sur Ashmora.

Le 6 juillet, à 17 h 55, les positions syriennes situées près de Ein Tinna et de Tel Hillal ont déclenché un tir d'armes automatiques lourdes contre une autochenille de la police frontière qui suivait son itinéraire habituel, fort avant en territoire israélien, au nord d'Ashmora. Le véhicule a pu, sous le feu, se réfugier à Ashmora, mais le tir de harcèlement s'est poursuivi. Lorsque le véhicule est sorti du village à 18 h 25, il a de nouveau essuyé le feu d'armes lourdes et la fusillade s'est immédiatement étendue le long de la bande de huit kilomètres qui, de Dureijat, s'étend vers le nord jusqu'à Al'Ureifiya. Les forces syriennes ont fait intervenir des tanks et des canons sans recul de type

soviétique de 82 mm. Un Israélien a été blessé. A Ashmora, un hangar a été incendié par un obus tiré par un canon sans recul, et le foin qui y était emmagasiné a été détruit. Le tir, plus violent que celui de l'incident du 2 juillet, a cessé à 20 h 00, conformément à un arrangement de cessez-le-feu obtenu par les observateurs des Nations Unies.

Il y a lieu de souligner :

- a) Que dans aucun des incidents susmentionnés, la fusillade déclenchée par les positions syriennes n'a été précédée d'activités de nature extraordinaire, dans les secteurs frontaliers israéliens en question. Au contraire, les activités qui se déroulaient alors, dans ces secteurs, étaient de nature entièrement normale, pacifique et civile. Les attaques syriennes ont été déclenchées sans la moindre provocation et étaient de toute évidence préméditées, comme le prouve le fait que le 2 juillet et le 6 juillet, tout l'ensemble des positions fortifiées syriennes, sur huit kilomètres de frontière, s'est associé en quelques minutes à la fusillade;
- b) Que les Syriens ont employé des tanks, des canons sans recul de 82 mm et des mitrailleuses lourdes de 14,7 mm, toutes armes qui ont été utilisées en violation flagrante des dispositions de la Convention d'armistice concernant les types d'armes qui peuvent être introduites dans la zone défensive;
- c) Que, du côté israélien de la frontière, il n'a jamais été riposté, sauf les 2 et 6 juillet, quand il s'est révélé impossible de faire autrement pour sauver les personnes en danger;
- d) Que, pendant ces attaques, le nombre des Israéliens tués ou blessés a été de six et des dommages considérables ont été causés aux biens israéliens. Il y a tout lieu de supposer que les balles incendiaires ont été délibérément utilisées en vue d'incendier les champs qui sont particulièrement secs et inflammables à cette époque de l'année;
- e) Que les incidents du 2 juillet et des jours suivants ont été précédés par un certain nombre de tirs syriens dirigés contre des civils israéliens et ce, à partir du 9 juin, date à laquelle a pris fin une

/...

longue période de calme relatif le long de cette partie de la frontière. Je joins à la présente lettre la liste de 29 cas de tirs déclenchés par les positions syriennes contre des ressortissants israéliens et contre des activités civiles israéliennes dans la zone frontière, au cours de la période de quatre semaines comprise entre le 9 juin et le 6 juillet 1964. Dans chaque cas, une plainte israélienne a été adressée à la Commission mixte d'armistice et - sauf en ce qui concerne, comme il a été dit plus haut, les événements des 2 et 6 juillet - il n'a jamais été riposté du côté israélien de la frontière.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité, en tant que document du Conseil.

Le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Michael COMAY

APPENDICE

RECAPITULATION DES PLAINTES ISRAËLIENNES ADRESSEES A LA CMA ISRAËLO-SYRIENNE
AU SUJET DE COUPS DE FEU TIRES A PARTIR DE POSITIONS SYRIENNES ENTRE LE
9 JUIN ET LE 6 JUILLET 1964

1. 9 juin 1964 à 6 heures
Rafales de mitrailleuse et tir de fusil en direction de Mishmar Hayarden.
2. 9 juin 1964 à midi
Deux coups de fusil de Tel Hillal en direction d'Ashmora.
3. 9 juin 1964 à 22 h 20
Deux rafales de mitrailleuse de Tel Hillal en direction d'Ashmora.
4. 12 juin 1964 à 20 h 45
Deux rafales de mitrailleuse de Tel Azazyat en direction de Shear Yashuv.
5. 12 juin 1964 à 21 h 5
Deux rafales de mitrailleuse de Tel Hamra en direction de Kibbutz Dan.
6. 16 juin 1964 à 13 h 45
Deux coups de fusil de Tel Hillal en direction d'Ashmora.
7. 17 juin 1964 à 11 h 15
Deux rafales de mitrailleuse de Maamoush en direction de Kfar Szold.
8. 25 juin 1964 à 7 h 45
Tir de mitrailleuse de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
9. 24 juin 1964 à 9 h 33
Trois rafales de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
10. 25 juin 1964 à 10 h 5
Tir de mitrailleuse lourde sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
11. 25 juin 1964 à 17 h 45
Tir de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
12. 25 juin 1964 à 18 h 5
Tir de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
13. 25 juin 1964 à 18 h 14
Deux rafales de mitrailleuse de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.

/...

14. 25 juin 1964 à 18 h 17
Deux rafales de mitrailleuse de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
15. 28 juin 1964 à 16 h 40
Deux rafales de mitrailleuse de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
16. 29 juin 1964 à 12 h 50
Tir de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
17. 30 juin 1964 à 15 h 45
Trois rafales de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
18. 30 juin 1964 à 16 h 22
Deux rafales de mitrailleuse lourde de Tawafiq sur un tracteur dans les champs de Tel Katzir.
19. 2 juillet 1964 à 9 heures
Deux coups de fusil de Darbashiya en direction de l'ouest par-dessus la ligne de démarcation.
20. 2 juillet 1964 de 11 h 55 à 17 h 15
Tir de mitrailleuse lourde et de fusil le long de la frontière entre Darbashiya et Dureijat.
21. 3 juillet 1964 à 11 h 50
Tir de mitrailleuse de Jalabina en direction d'Ashmora.
22. 3 juillet 1964 à 15 h 40
Deux coups de fusil de Darbashiya en direction de la route de Notera.
23. 3 juillet 1964 à 16 h 10
Tir de mitrailleuse lourde de Jalabina et de Tel Hillal en direction d'Ashmora.
24. 3 juillet 1964 à 21 heures
Deux coups de fusil de Tel Azazyat en direction de Shear Yashuv.
25. 4 juillet 1964 de 22 h 30 à 23 h 35
Tir intermittent de Jalabina et de Tel Hillal en direction d'Ashmora.
26. 5 juillet 1964 à 10 h 20
Rafales de balles incendiaires de Kh. ed-Dikka en direction des champs d'Almagor, qui ont pris feu.

27. 5 juillet 1964 à 17 h 30

Trois rafales de Tel Hillal sur des véhicules israéliens.

28. 5 juillet 1964 de 20 h 35 à 22 h 15

Tir intermittent d'armes automatiques de Jalabina et de Tel Hillal en direction d'Ashmora.

29. 6 juillet 1964 de 17 h 55 à 20 heures

Tir d'armes automatiques lourdes et de pièces d'artillerie sans recul le long du front de huit kilomètres entre Dureijat et Al'Ureifiya.

